



Délibération n° 48 / 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Isabelle BARDIN, Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Travaux – Protocole d'accord transactionnel entre la Commune et M. et Mme Régis Favier – Autorisation de signature.

Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

M. et Mme Régis Favier sont propriétaires de la parcelle bâtie BI 304 sise 4, avenue Gaston Defferre à Pignan.

Cette parcelle est séparée de la rue du four de la Caux par le ruisseau dit du « Passet » (fossé du Pignarel).

Le mur de soutènement en pierre bordant le ruisseau du côté de la parcelle de M. et Mme Régis Favier présente en pied une érosion importante.

Le lit du ruisseau est encombré de limons et de végétaux et le fil d'eau a été déporté au pied du mur en pierres de M. et Mme Régis Favier.

Les parties se sont alors rapprochées pour tenter d'obtenir un règlement amiable de ce désordre. Elles ont convenu ce qui suit :

La Mairie de Pignan réalisera à ses frais les travaux suivants :

- bétonnage du lit du fossé du Pignarel sur une longueur d'environ 64 mètres en amont du cadre béton présent à proximité de l'angle de l'avenue Gaston Defferre avec consolidation du pied du mur de soutènement en pierre le long de la propriété de M. et Mme Régis Favier ;

- excentrement du fil d'eau du ruisseau afin de l'éloigner au maximum du mur de M. et Mme Régis Favier, conformément au projet du 23 janvier 2014 établi par le cabinet de géomètres Epsilon GE.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 48-2014

Objet : Travaux – Protocole d'accord transactionnel entre la Commune et M. et Mme Régis Favier – Autorisation de signature.

Ces travaux seront réalisés pour le 30 juin 2014 au plus tard.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission travaux le 16 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le protocole d'accord transactionnel entre la Commune et M. et Mme Régis Favier tel que détaillé ci-dessus ;
- autorise Mme le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 2 (Clara GIMENEZ et Pierre VIALLET)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN